



**DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE PRISE EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT  
ET DE LA DÉLIBÉRATION S'Y RAPPORTANT EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2024  
PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2024 À 18 HEURES  
SALLE DU CONSEIL, SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de membres du bureau :

en exercice : 28

présents : 17

absents représentés : 6

absents excusés : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de décembre à 18 heures, le bureau communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Jean-Claude DAULOUÈDE, Pierre LAFFITTE, Hervé BOUYRIE, Jean-François MONET, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Benoît DARETS, Patrick BENOIST, Henri ARBEILLE, Sylvie DE ARTECHE, Philippe SARDELUC, Pierre PECASTAINGS, Francis BETBEDER, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Alain SOUMAT, Régis GELEZ.

Absents représentés :

Monsieur Louis GALDOS a donné pouvoir à Monsieur Pierre FROUSTEY, Madame Aline MARCHAND a donné pouvoir à Monsieur Pierre PECASTAINGS, Monsieur Dominique DUHIEU a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER, M. Patrick LACLEDERE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à M. Hervé BOUYRIE.

Absents excusés :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Marie-Thérèse LIBIER, Messieurs Eric LAHILLADE, Alexandre LAPEGUE, Christophe VIGNAUD.

**COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE**

Une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle a été lancée le 17 octobre 2024 pour la conclusion de deux marchés publics simples mono-attributaires à prix mixte portant sur l'aménagement d'un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) à Saint-Vincent de Tyrosse.

L'opération comprend la création d'un Pôle bus, l'aménagement d'un parvis et d'un parc de stationnement et le réaménagement de l'Avenue du Parc et de la Rue du Bardot en vue d'optimiser l'aménagement de l'espace autour de la gare existante et ainsi, d'augmenter sa fréquentation en lien avec les autres modes de transport.



Cette consultation comprend deux lots techniques définis comme suit :

- lot n° 1 : terrassements, voiries, réseaux et mobiliers courants,
- lot n° 2 : aménagements paysagers et mobiliers spécifiques.

En raison des caractéristiques du projet et de ses contraintes techniques et budgétaires, chacun des lots est décomposé en tranches comme suit :

Lot	Tranche	Désignation de la tranche
Lot 1	Tranche ferme	Travaux de terrassement, VRD et mobiliers courants au niveau du Pôle bus, du parvis, du parc de stationnement, de l'Avenue du Parc et de la Rue du Bardot
	Tranche optionnelle 1 TO1	Extension provisoire de la piste cyclable et du trottoir Rue du Bardot côté Est
	Tranche optionnelle 2 TO2	Travaux de VRD Rue du Bardot côté Est entre le parc de stationnement et le carrefour du cimetière pour réalisation des aménagements définitifs
Lot 2	Tranche ferme	Travaux d'aménagement paysager et mobiliers spécifiques au niveau du Pôle bus, du parvis, du parc de stationnement, de l'Avenue du Parc et de la Rue du Bardot
	Tranche optionnelle	Travaux d'aménagement paysager et mobiliers spécifiques Rue du Bardot côté Est entre le parc de stationnement et le carrefour du cimetière

Aucune PSE ne figurait dans cette consultation. De même, aucune variante n'a été prévue ni autorisée pour le lot n° 1 « terrassements, voiries, réseaux et mobiliers courants ». En revanche, s'agissant du lot n° 2 « aménagements paysagers et mobiliers spécifiques », une variante a été autorisée concernant la palette végétale avec remise obligatoire d'une offre de base. Il s'agit d'une variante facultative limitée à une offre variante par soumissionnaire.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 17 octobre 2024 pour publication au BOAMP, sur le profil d'acheteur de la Communauté de communes MACS : <https://www.demat-ampa.fr> et sur son site internet : <https://www.cc-macs.org>.

La date limite de remise des offres, initialement fixée au 19 novembre 2024 à 16h00, a été reportée, par modification transmise le 14 novembre 2024, au 22 novembre 2024 à 16h00 dans l'intérêt du projet.

10 plis, contenant 8 offres, sont parvenus dans le délai imparti :

Pour le lot 1 :

- Groupement LAFITTE TP / SOUBESTRE
- COLAS Établissement des Landes
- Groupement GUINTOLI / EHTP / DUBOS TP / SUD-OUEST PAVAGE
- Groupement UNELO / MATERRUP / SPIE BATIGNOLLES REY-BETBEDER / SOLS AQUITAINE

Pour le lot 2 :

- POINT GREEN
- SEE GUICHARD
- ID VERDE LANDES ADOUR
- PINSON PAYSAGE MIDI-PYRÉNÉES.

0 pli est parvenu hors délai.

Les plis ont été transmis à la Mission Opérations d'Aménagement Transversales de MACS et au groupement de maîtrise d'œuvre conduit par la Société SCE dédié au projet pour analyse des candidatures et des offres.

Le choix du titulaire pour chaque lot a été effectué conformément aux critères établis au règlement de la consultation.



Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

*VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;*

*VU le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 1°, R. 2123-1 1°, R. 2123-4 et R. 2123-5 ;*

*VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n°107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;*

*VU les délibérations du conseil communautaire de MACS en date du 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021, 28 mars 2024 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;*

*VU la délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2024 portant modification de la délégation d'une partie des attributions du conseil au bureau communautaire et au président ;*

*VU les projets de marché public passés sous la forme de deux marchés publics simples mono-attributaires à prix mixte concourant à l'aménagement d'un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) à Saint-Vincent-de-Tyrosse ;*

*VU la consultation mise en œuvre comme suit : avis d'appel public à la concurrence transmis le 17 octobre 2024 au BOAMP, sur le profil d'acheteur de la Communauté de communes (<https://www.demat-ampa.fr>) et sur le site internet de MACS (<https://www.cc-macs.org>) ;*

*VU la date limite de remise des offres fixée initialement au 19 novembre 2024 à 16h00 puis reportée au 22 novembre 2024 à 16h00 et l'enregistrement de 10 plis contenant 8 offres à analyser ;*

*Après avoir entendu l'exposé du rapporteur en séance du bureau communautaire du 18 décembre 2024 portant restitution du rapport d'analyse des offres conformément aux critères de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse définis dans le règlement de la consultation et du choix de l'attributaire pour chaque lot ;*

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour et une non-participation au vote de Monsieur Hervé Bouyrie,  
DÉCIDE :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et acte se rapportant à l'exécution de la présente en vue de l'attribution, de la signature et de la notification des deux marchés publics d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal à Saint-Vincent de Tyrosse comme suit :

- lot n° 1 : terrassements, voiries, réseaux et mobiliers courants : Groupement LAFITTE TP / SOUBESTRE pour un montant de 2 188 076,69 € HT,

Les tranches optionnelles pourront être affermies conformément aux stipulations du contrat pour les montants suivants :

- TO 1 : extension provisoire de la piste cyclable et du trottoir Rue du Bardot côté Est : 149 998,62 € HT,
- TO 2 : travaux de VRD Rue du Bardot côté Est entre le parc de stationnement et le carrefour du cimetière pour réalisation des aménagements définitifs : 311 766,00 € HT.
- lot n° 2 : aménagements paysagers et mobiliers spécifiques : Société ID VERDE LANDES ADOUR pour un montant de 532 326,37 € HT.

La tranche optionnelle relative aux travaux d'aménagement paysager et mobiliers spécifiques Rue du Bardot côté Est entre le parc de stationnement et le carrefour du cimetière pourra être affermie conformément aux stipulations du contrat pour un montant de 28 607,64 € HT.

Article 2 : la présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de communes. Il en sera rendu compte à l'occasion de la prochaine séance du conseil communautaire.



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 18 décembre 2024

Le président,

Pierre FROUSTEY

